



territoire
d'énergie

ISÈRE



Ses missions



Ses instances



Ses représentants

À L'ATTENTION
DES MEMBRES

GUIDE DU (DE LA)

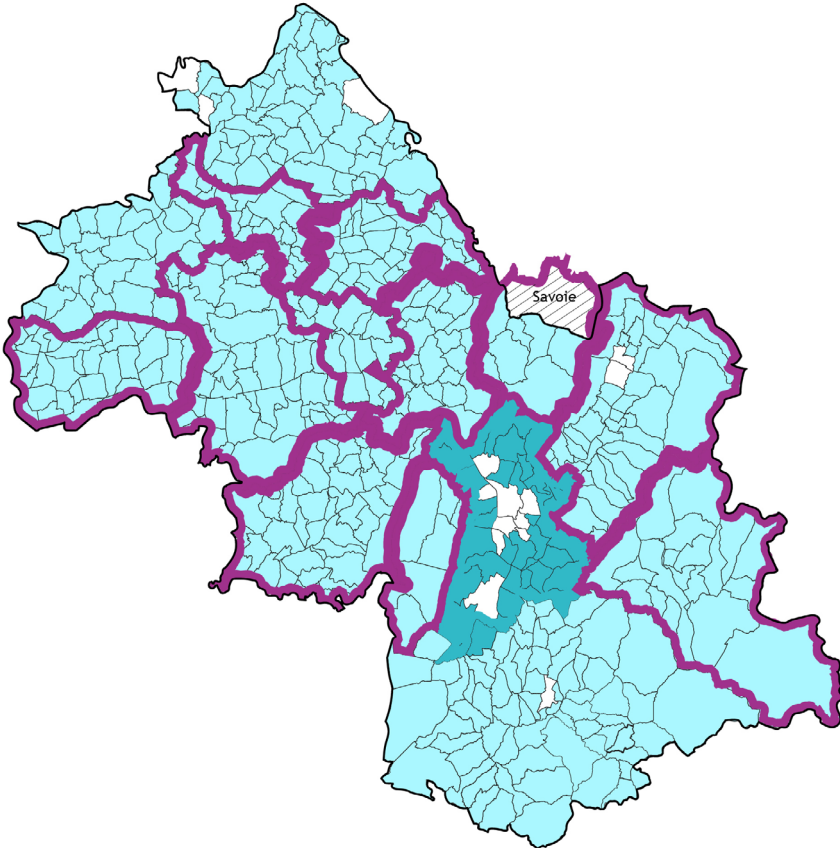
DÉLÉGUÉ(E)








Mandat 2020 - 2026

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS DE L'ISÈRE

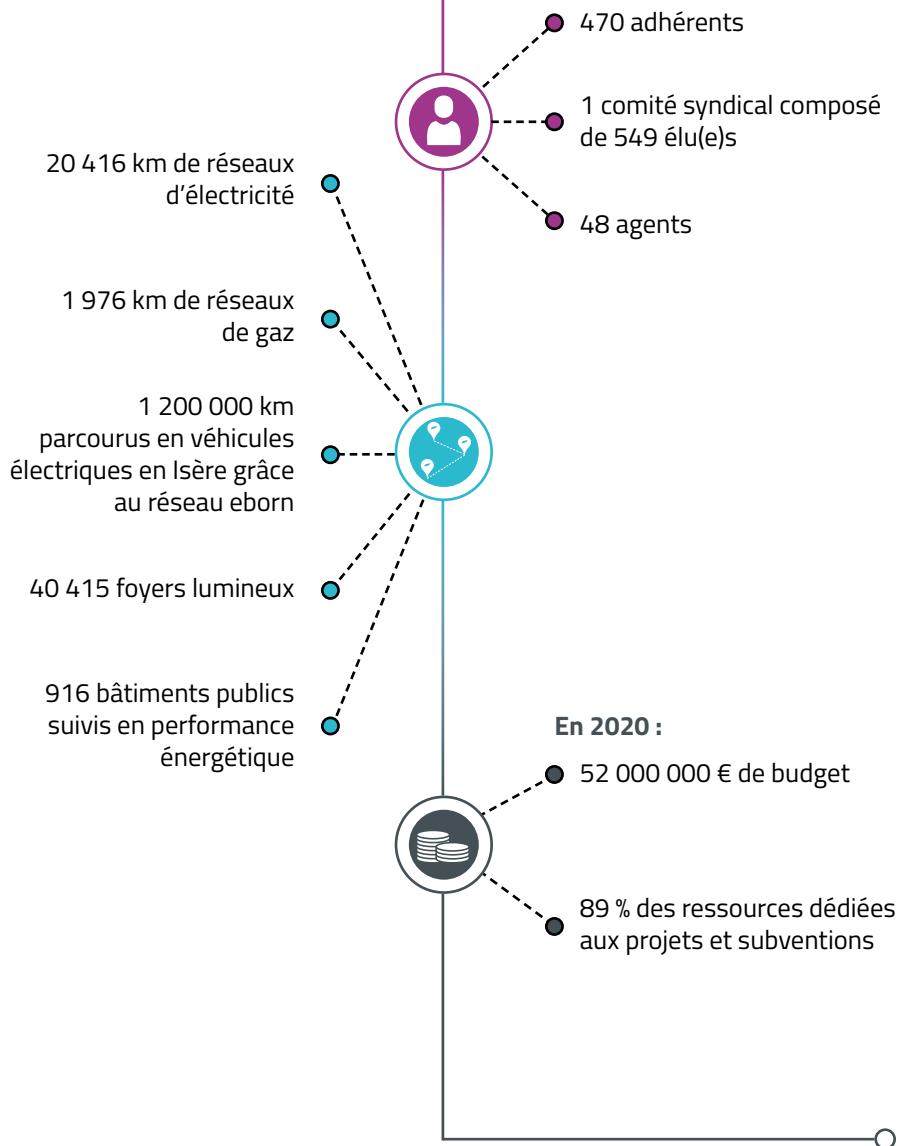
TE38 est l'autorité publique référente dans le domaine des énergies sur le département de l'Isère.



Carte des adhérents à TE38 au 1er janvier 2020

-  Le Département de l'Isère 
-  457 communes
-  11 EPCI
-  Grenoble Alpes Métropole pour 39 communes


En quelques chiffres



A VOS CÔTÉS DANS VOS PROJETS

SUR VOS RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

TE38 réalise chaque année une **maîtrise d'ouvrage** importante en sécurisations, extensions, renforcements de réseaux et améliorations esthétiques.



TE38 s'attache à effectuer sa mission première, à savoir un contrôle de ses concessions électricité et gaz continu et pertinent pour veiller au bon accomplissement des missions de services publics confiées aux délégataires (ENEDIS, EDF, GRDF, GreenAlp et Primagaz).

SUR VOS RÉSEAUX GAZIERS

La production d'énergies renouvelables est un enjeu d'avenir majeur. Avec l'essor des projets de production de biométhane en Isère, TE38 se mobilise pour préserver l'intérêt général en veillant à développer et **valoriser le biogaz** tout en rationalisant la dépense publique et le tarif payé par les usagers.

SUR VOS ACHATS D'ÉNERGIES, GAZ ET ÉLECTRICITÉ

Dans un marché qui se complexifie, TE38 propose de **choisir pour vous le meilleur fournisseur d'énergie** par le biais d'une mise en concurrence respectant le code de la commande publique, afin d'obtenir le meilleur rapport qualité/prix.

CARTOGRAPHIE ET PROSPECTIVE STRATÉGIQUE TERRITORIALE

- **CASSINI**, un **outil cartographique** qui permet d'accompagner les décideurs en leur fournissant les plans et caractéristiques des réseaux (électriques, gaziers, éclairage public...) ainsi qu'urbanistiques pour développer au mieux et faire vivre son territoire.
- **PROSPER**, un logiciel de haute précision permettant aux collectivités d'établir un ensemble de **scénarios énergétiques** à la maille territoriale aux horizons 2030 et 2050.
- **Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)** : TE38 est l'autorité publique locale en charge de la création et de la gestion d'un **fond de plan géo référencé** de très grande précision.

● SUR VOS AMÉNAGEMENTS

Conscient de l'importance d'une bonne connaissance des réseaux d'énergie pour gérer l'aménagement du territoire, TE38 propose à ses collectivités une Assistance aux Projets d'Urbanisme (APU) en mettant son **expertise en matière de développement des réseaux** au service des collectivités en charge de l'urbanisme.



● SUR VOTRE ÉCLAIRAGE PUBLIC

TE38 est devenu l'**acteur incontournable de l'éclairage public en Isère**. Il est maître d'ouvrage pour 192 communes, travaille en délégation ponctuelle et poursuit son subventionnement pour les communes réalisant elles-mêmes leurs travaux. En cas de transfert de compétence, TE38 réalise également la maintenance de votre parc ainsi que le géo-référencement de votre réseau.



● POUR LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ

Afin de vous permettre de réduire votre consommation énergétique, TE38 propose d'**analyser et suivre de manière personnalisée les consommations de l'ensemble de vos bâtiments publics** et d'offrir les préconisations les plus efficaces en matière de travaux.



RÉSEAU
eborn

TE38 est membre fondateur du réseau eborn, un **service de recharge** pour véhicules électriques et hybrides incluant 11 départements et 140 bornes en Isère.



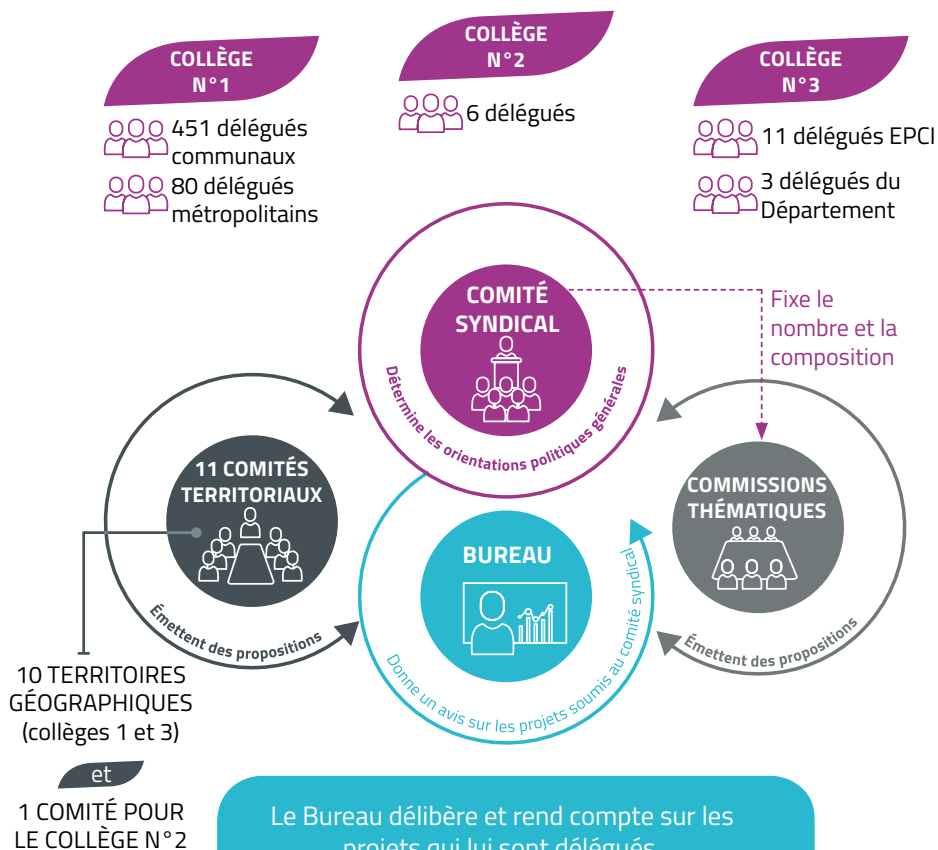
TE38 est fondateur et actionnaire majoritaire de la Société d'Economie Mixte **Energ'Isère** pour développer vos projets de production d'énergies renouvelables.



Pour en savoir +, consultez notre **guide des aides** sur notre **site internet**.

CHAQUE INSTANCE A SON IMPORTANCE

TE38 est composé de quatre instances qui interagissent entre elles.



Le Bureau délibère et rend compte sur les projets qui lui sont délégués.

- Le Président du Syndicat
- 5 Vice-Présidents thématiques
- 11 Vice-Présidents territoriaux
- 32 Délégués de territoire
- 1 délégué départemental



LE COMITÉ SYNDICAL

Le Comité syndical est une assemblée délibérante réunissant tous les délégués ou à défaut leurs suppléants.

Les délégués prennent part aux votes en fonction des compétences transférées par leur collectivité.



Environ 4 / an

LES COLLÈGES

N°1 Les membres ayant transféré la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE) à TE38 sur tout ou partie de leur territoire concédé à Enedis.

N°2 Les membres ayant la compétence d'AODE sur la totalité de leur territoire exercée en régie ou via une concession à une entreprise locale de distribution.

N°3 Les membres n'ayant pas la compétence d'AODE et adhérant à une ou plusieurs missions de réflexion et de prospective.



LE BUREAU

Le Bureau traite des affaires courantes de TE38.



Environ 10 / an

L'élection des membres du Bureau aura lieu en **Septembre ou Octobre** à **Alpexpo**.



LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Les Commissions thématiques constituent des instances de concertation et de préparation des décisions du Bureau et des délibérations dans les domaines qui leur ont été dévolus.



En fonction des besoins

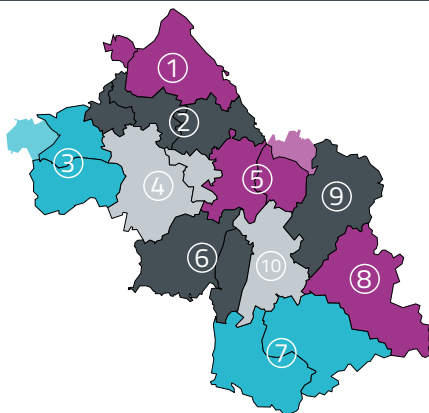


LES COMITÉS TERRITORIAUX

Les Comités territoriaux sont des réunions locales animées par les VP territoriaux. Ils permettent à TE38 d'aller à la rencontre des délégués des membres du territoire. Leur format en « petit groupe » favorise les échanges et les débats.



Environ 1 / an



Carte des territoires

DÉSIGNEZ VOS REPRÉSENTANT(E)S

Le (la) délégué(e) de votre collectivité est un(e) élu(e) qui veut s'impliquer sur les questions énergétiques.

QUI PEUT ÊTRE DÉLÉGUÉ(E) ?



EPCI

Un membre du conseil communautaire ou tout(e) conseiller(e) municipal(e) d'une commune membre

COMMUNES

Un membre du conseil municipal



Un(e) élu(e) ne peut représenter à la fois sa commune et son intercommunalité.

- Agir au cœur des grands sujets d'actualité
- S'engager pour des valeurs
- Orienter les actions de TE38
- Mettre en avant les projets de son territoire
- Préserver les services publics locaux

POURQUOI DEVENIR DÉLÉGUÉ(E) ?



COMITÉS TERRITORIAUX

Élection des délégués du territoire et des VP territoriaux



ÉLECTIONS MUNICIPALES



JUSQU'AU 27/06
(pour les communes dont les élus ont été désignés au 1er tour)
DATE INDÉTERMINÉE POUR LES AUTRES*

SEPTEMBRE / OCTOBRE*

EN
2020



15/03
JUN*

SEPTEMBRE*

DÉSIGNATION DE VOS REPRÉSENTANTS AU SEIN DE TE38



1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e) par commune et par EPCI

80 délégués titulaires pour la métropole



COMITÉ SYNDICAL

Élection du Président et des VP thématiques

*Ajournement au regard du report du 2nd tour des élections municipales : les dates seront communiquées ultérieurement..

Chaque délégué(e) souhaitant participer au sein d'une ou plusieurs commissions thématique pourra se manifester lors du comité syndical.

OSEZ DEVENIR DÉLÉGUÉ(E) !

Décider des grandes orientations au sein du comité syndical ●

Être force de proposition au sein des comités territoriaux ●

Se former et s'informer de l'actualité du syndicat ●

S'investir dans les actions locales portées par TE38 ●

AU SEIN DE TE38



POUR SA COMMUNE OU SON INTERCOMMUNALITÉ

- Porter à connaissance les informations de TE38 auprès du conseil municipal ou communautaire
Exemple : présentation du rapport d'activité une fois par an
- Représenter sa collectivité au sein du comité syndical et des comités territoriaux
- Assurer le relais entre TE38 et son territoire

ENGAGEZ-VOUS AU SEIN DU BUREAU !

Devenez **Président**

VP thématique (Liste)

 **DATE LIMITE DE CANDIDATURE**
AU PLUS TARD LE JOUR DE VOTRE COMITÉ TERRITORIAL*


 Élections en Septembre* (Comités territoriaux)

VP territorial

Délégué(e) du territoire

 **DATE LIMITE DE CANDIDATURE**

AOÛT/SEPTEMBRE*

 Élections en Septembre / Octobre* (Comité syndical)


*Ajournement au regard du report du 2nd tour des élections municipales : les dates seront communiquées ultérieurement..

VOS INTERLOCUTEURS TECHNIQUES

Les agents de TE38 sont là pour vous accompagner dans vos projets.

VOS INTERLOCUTEURS POLITIQUES

Les VP thématiques et territoriaux sont à votre écoute.

 Chaque collectivité bénéficie de techniciens dédiés et spécialisés : consultez le guide des aides sur notre site internet.

OUTILS

INTERNET

TE38 met à jour régulièrement son site internet et ses publications Twitter pour tenir les délégués informés de son actualité.

VISITES, CONFÉRENCES, SALONS...

TE38 organise ou participe à plusieurs événements par an qui sont autant d'occasion pour se former, dialoguer et mieux découvrir les activités de l'établissement public.

Retrouvez-nous au congrès des maires en octobre 2020!

CONTACTEZ-NOUS



Territoire d'énergie Isère

27 rue Pierre Sépard
38 000 Grenoble



contact@te38.fr



04 76 03 19 20

Des questions sur la désignation de vos délégués ou les élections ?

Contactez Laurianne RAFFIN - Chargée de mission juridique



lraffin@te38.fr



04 26 78 30 82

Retrouvez toutes nos actualités
et notre espace documentaire sur
www.te38.fr



Suivez-nous sur Twitter
[@TE_ISERE](https://twitter.com/TE_ISERE)



**territoire
d'énergie**
ISÈRE